



BLOCAGE EN MA2

DES REVENDICATIONS ... SAUGRENUES

Ce **jeudi 11 décembre**, en Maison d'Arrêt 2 du CP de Rennes-Vezin, **une cinquantaine de détenus ont refusé de réintégrer** leurs cours de promenade pour des raisons aussi multiples que farfelues.

Ainsi, **49 détenus** du 1er gauche et du rez-de-chaussée gauche ont refusé de regagner leurs cellules à l'issue du premier tour de promenade de l'après-midi. Leur justification principale ? Le fait qu'ils n'aient **pas pu bénéficier de la promenade du matin** en raison du **plan brouillard**, déclenché pour des raisons de sécurité évidentes.

Nos chers pensionnaires ne sont pas au bout de leurs peines. Nous sommes au début de l'hiver et les situations de ce type vont forcément se répéter...

Certains détenus se plaignent également d'avoir été suspendus de la salle de musculation à la suite d'un CRI (compte rendu d'incident) provenant de fautes qu'ils ont eux-mêmes commises.

Incroyable... Ils semblent se rendre compte que leurs actes ont des conséquences !

Parmi les revendications, certaines étaient toutefois un peu plus cohérentes, notamment concernant le **nombre grandissant de triplettes**. Ce point relève cependant exclusivement des décisions de la magistrature de Rennes, qui continue d'envoyer des personnes à écrouer malgré une surpopulation déjà critique.

D'autres exigences, en revanche sont risibles : certains affirment que « **la MA2 serait trop dure** ». Un rappel simple s'impose : nous sommes dans un établissement pénitentiaire, pas dans un centre de vacances !

Le blocage a finalement pris fin après l'arrivée **des ERIS**, permettant la réintégration progressive des détenus dans leurs cellules à partir de **17h45**.

ça continue...

Ce **vendredi 12 décembre** au matin, les détenus de la MA2 **ont tenté un nouveau blocage** lors du départ sport. Grâce aux agents du bâtiment et nos ELSP, la situation a été rapidement maîtrisée, même si certains continuent de menacer de bloquer dans la journée.

Le bureau local FO demande à notre direction d'arrêter de vouloir négocier avec ces individus, leurs actes de rébellion doivent entraîner des sanctions et des transferts s'imposent !

Les agents, eux, en ont assez d'avoir l'impression que l'on se plie aux exigences des détenus.

Le bureau local FO remercie l'ensemble des personnalités de Vezin pour leurs mobilisations malgré le contexte très compliqué sur notre établissement depuis plusieurs semaines, ainsi que les ERIS de Rennes pour leurs rapidités d'action.

Le 12 décembre 2025

Le bureau local FO Justice du CP Rennes-Vezin

